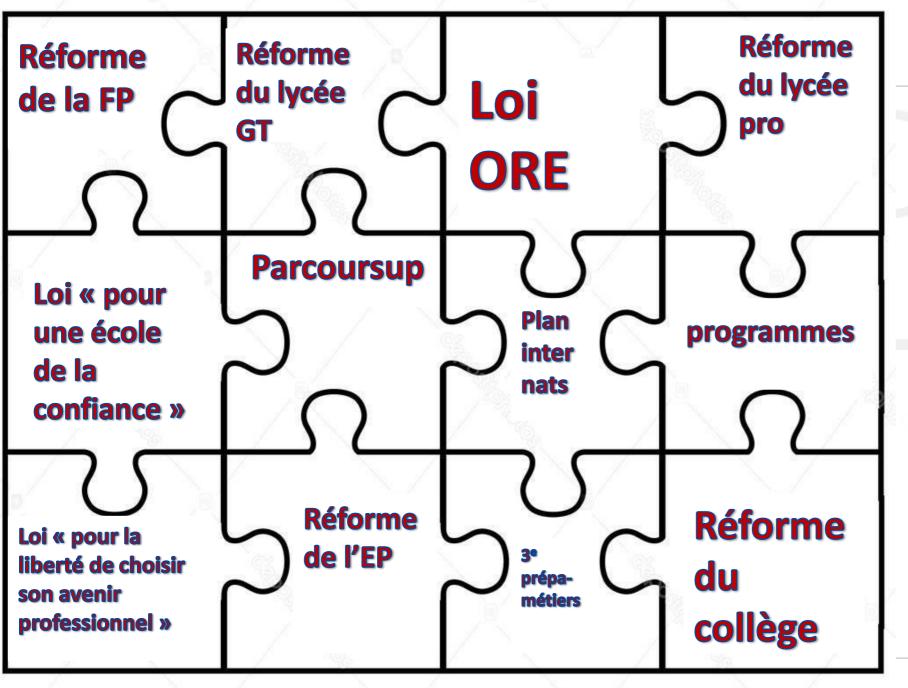


La réforme incessante: vers la déstructuration du collège

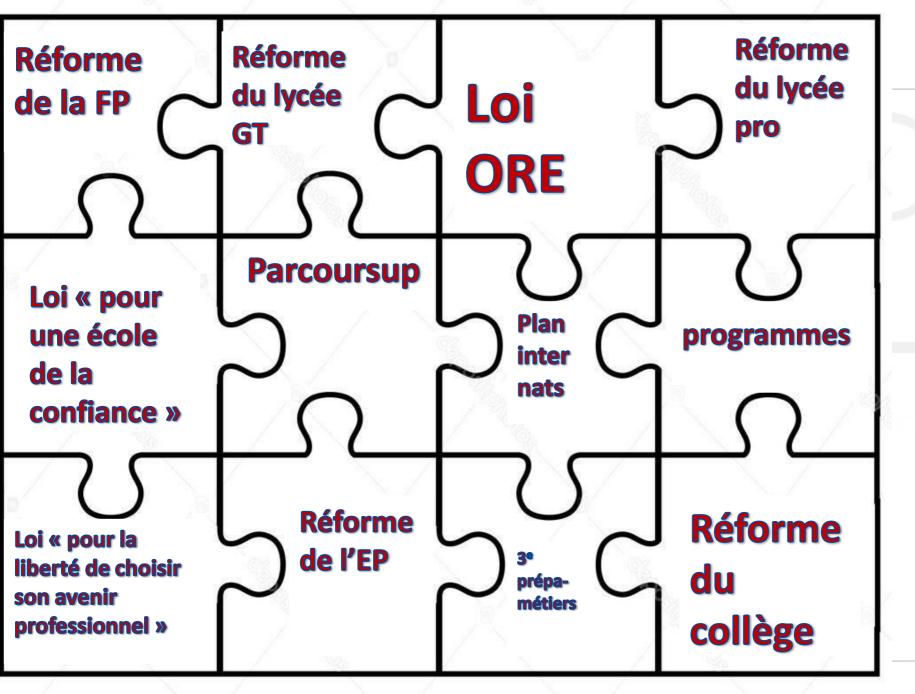
04 mars 2021 Seine-et-Marne





« Il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier » Blanquer, mai 2017





En fait

Blanquer a une vision complète du système éducatif qu'il souhaite. Il l'a décrit dans 2 livres.



Remise en cause le pacte social. En finir avec les collectifs.

Tout se pense par rapport à l'individu qui se retrouve seul face à l'Etat. L'individu est seul responsable de sa réussite ou de son échec, à tous les échelons de la société (orientation pour les élèves, mutations et carrière, et retraite? pour les enseignants...).







Objectif: une orientation de plus en plus précoce

- Extraire au plus tôt et relégation de ceux qui ne sont pas destinés aux études longues

-Passage de l'idée d'une élévation du niveau de l'ensemble des élève à celle de l'élévation d'une élite d'où la limitation des moyens dans le supérieur pour en limiter l'accès.

Séparation:

- école élémentaire-collège (repli sur le socle commun)
 - lycée-enseignement supérieur (BAC-3/+3)

Des textes officiels indiquent la fin de la scolarité obligatoire à l'issue du collège et non pas à 16 ans. Régression historique.



2016: Réforme du collège

- Réduction du volume horaire des élèves à 26h.
- Concurrence des disciplines: 3 heures de marge d'autonomie « à tout faire » (enseignements facultatifs, diversité de l'offre en LV, dédoublements et cointervention en cours ou en AP/EPI).



-> Concurrence privé/public

• Pendant que les collèges publics fermaient leurs classes bilangues, sections européennes et options latin, grec, LVR...

• Les collèges privés sous contrat les maintenaient et en faisaient la publicité.



Les « assouplissements » Blanquer 2017

Rétablissement d'enseignements facultatifs: LCA et langues et cultures européennes ou régionales mais avec des horaires moindres (apparition des horaires « plafonds »), enseignement de chant choral.



Réforme du collège et « assouplissements » Blanquer

Répartition des moyens horaires (TRMD)

Concurrence et tensions entre les disciplines et les personnes : lesquelles auront la priorité et les moyens ?

Compléments de service, mesures de carte scolaire, pour qui?



Réforme du collège et « assouplissements » Blanquer

Enquête « métier » 2019 du



Les conflits entre collègues ont augmenté en collège d'après 43,5% des réponses

(48,4% en REP+).

En collège ordinaire 41,4% des enseignants déclarent moins rencontrer leurs collègues, (36,8% en REP + et 31,0% en REP).

Réforme du collège et « assouplissements » Blanquer bilan?

CEDRE maths (publi 2020 / DEPP)

Entre 2014 et 2019 les résultats des collégiens en maths diminuent.

Baisse la plus importante: collèges les plus favorisés

EP: niveau stable



La réforme en continu 2017 : *Devoirs faits*

Chaque collège s'organise comme il peut (problèmes de salle, d'edt, de transports scolaires).

Vademecum non réglementaire.

L'élève est volontaire ou pas donc responsable de sa réussite ou de son échec.



La réforme en continu 2019 : *Devoirs faits*

Dossier de presse du ministère (2019) : 28% d'élèves participent à *Devoirs faits* (755 000 élèves). + de 40% en REP+.

Rentrée 2019: 2 heures en moyenne alors que 4h prévues.

Rentrée 2020: panacée d'après le ministère pour compenser les lacunes du confinement.

Relance avec les hse économisées au printemps.



La réforme en continu

2021 : e-Devoirs faits

- e-Devoirs faits : le recours au numérique accentue les inégalités.
- -Absence de clarté sur les objectifs de *Devoirs faits*: aide méthodologique, soutien ou études surveillées ?



-Mandat

études surveillées par des étudiants pour tous les élève groupes à effectif réduit dans les grilles horaires (aide disciplinaire des élèves par leur enseignant).

La réforme en continu Des collèges tous expérimentaux ?

- -1/4h lecture (bénévolat des professeurs ou modifications des séquences horaires)
- -L 'anglais au quotidien dans 300 collèges sous forme de séquences de 45 min (annualisation du temps de service en 6^e)
- Entrainement à l'éloquence avec 30 min supplémentaire de français pour y faire du théâtre : 385 collèges dans 25 académies ;
- 27 collèges expérimentent les « cours le matin et sport l'après-midi », reprise d'une expérimentation de 2011 abandonnée.
- -La discipline positive, issue du comportementalisme (académies de Créteil et d'Amiens). http://www.disciplinepositive.fr/



La réforme en continu

Expérimentation

« Ecoles du socle »

Modalités variables :

mise en commun des installations sportives, CDI, salles de sciences...

- -fusion d'école élémentaire et collège (surtout c3)
- -parfois échanges de service premier-second degré



La réforme en continu Expérimentation « Ecoles du socle »

Renforcement d'un bloc école-collège séparé du bloc BAC-3/BAC+3

Tentative d'adéquationisme à un public estimé comme moins méritant (EP, ruralité...) en légiférant

= projet politique de fin du collège unique



La réforme en continu EPLESF

loi « Pour une école de la confiance », printemps 2019: article EPLESF (Etablissement publics locaux des savoirs fondamentaux) supprimé.

Annonce du ministre: présentera une nouvelle rédaction plus appropriée pour l'EPLESF

EPLESF: cadre législatif correspondant à l'école du socle

La réforme en continu EPLESF/ école du socle

Acte politique fort:

Publication après abandon de l'article EPLESF de deux rapports de l'Inspection générale sur les écoles du socles :

- le plus récent y est favorable mais montre les difficultés de mise en place (notamment la mauvaise volonté des enseignants de collège!!!!!)
- le plus ancien (publié plus d'un an après sa rédaction!!): dithyrambique préconisation de la fusion des statuts de PE et professeurs de collège (PLC actuels) pour obtenir celui de « professeur des écoles du socle » (risques: 24h devant élèves, polyvalence)

La réforme en continu

Adéquationisme : vers la fin du principe de collège unique?

Mots clés du ministère:

«Ecole « des savoirs fondamentaux » : « lire, écrire, compter et respecter autrui »

Ecole du socle ou des savoirs fondamentaux: destinées aux territoires ruraux malgré les meilleurs résultats des collégiens ruraux (continuité du service public onéreuse: grands collèges) et à l'éducation prioritaire.



La réforme en continu Des collèges tous expérimentaux ? loi « Pour une école de la confiance »

article 38: élargissement du champ de l'expérimentation :

durée limitée à cinq ans. « Ces expérimentations peuvent concerner l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la liaison entre les différents niveaux d'enseignement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, l'enseignement dans une langue vivante étrangère ou régionale, les échanges avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire, l'utilisation des outils et ressources numériques, la répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, les procédures d'orientation des élèves et la participation des parents d'élèves à la vie de l'école ou de l'établissement. Les collectivités territoriales sont systématiquement associées à la définition des grandes orientations des expérimentations menées par l'éducation nationale ainsi qu'à leurs déclinaisons territoriales.

Dans le cadre de ces expérimentations, et sous réserve de l'accord des enseignants concernés, la périodicité des obligations réglementaires de service peut être modifiée. »



La réforme en continu

Cités éducatives Un nouveau label en quartier politique de la ville (QPV)

80 cités éducatives à la rentré 2020 200 prévues pour 2022

Dans le Plan Borloo sur la pauvreté(2018) où se trouve la genèse de ce label :

Ecole du socle,

principal chef de la cité éducative.

Ecole au cœur du dispositif qui pilote les associations, lieux culturels et sportifs, etc...

Octobre 2019, le coordonateur national parle d'école du socle à l'OZP, d'expérimentations



Adéquationisme : vers la fin du principe de collège unique?

A l'autre bout de l'échelle

création des EPLEI (établissement publics locaux d'enseignement international) couvrant l'enseignement de la maternelle au lycée pour les élèves bilingues. Décret du 23 août 2019 n°219-887

Ecole de l'entresoi qui ressemble au privé sous contrat



La réforme en continu Des collèges tous expérimentaux ?

Les nouvelles expérimentations nationales prévues pour la rentrée 2021

CLA et TER

CLA: contrat local d'accompagnement dans les 3 académies d'Aix-Marseille, Lille, et Nantes (lle de France soigneusement évitée). A la marge extérieure de l'éducation prioritaire.

TER: Territoire éducatif ruraux = déclinaison du label cité éducative dans des zones rurales isolées.

La réforme en continu

La 3^e prépa-métiers plutôt que la 3^e prépa-pro Adéquationisme à l'emploi: l'apprentissage plutôt que le lycée pro

Orienter les élèves en voie pro ou vers l'apprentissage pré-bac.

Un minimum de profs pour y enseigner donc montée de la polyvalence.

Classe virtuelle. Invitation à ce que les élèves n'aient pas tous le même nombre de stages et des périodes de stage différentes. Donc entrée et sortie des élèves dans la classe. Pas d'enseignement de groupe classe possible.



Evaluation des établissements

La démarche d'évaluation des établissements figure dans la loi "pour une école de la confiance" de juillet 2019.

1er temps autoévaluation diagnostique

2nd temps: audit du rectorat ou de la DASEN fondé sur ce diagnostic

Inversion du fonctionnement actuel où 90% des diagnostics sont menés en interne dans la pratique.

L'évaluation externe va prévaloir sur l'interne.

L'administration pourra imposer des modes de fonctionnement différents, faire modifier le projet d'établissement et le contrat d'objectif.



Un CA affaibli Plus de pouvoir au chef d'établissement

Décret d'application <u>n° 2020-1632</u> <u>du 21 décembre 2020</u>. dans le cadre de la simplification du service public.

Détermination de l'odj du CA par le CE seul.

Disparition de la commission permanente sauf si le CA l'installe mais alors avec obligation de lui déléguer des compétences pour lesquelles la CP serait décisionnaire

= contournement du CA



Orientation: vers un transfert des missions

Régionalisation des DRONISEP, fermeture de CIO...

12h d'accompagnement à l'orientation en 4^e 36h en 3^e 54h en 2^{nde}

dans les grilles horaires officielles mais sans aucun financement spécifique (décret du 19 mai 2015 modifié)



Confinement/ déconfinement : le laboratoire grandeur nature



Opportunité pour le ministre d'avancer ses projets:

- enseignement hybride (voire hybride synchrone)
- externalisation d'une partie des programmes d'enseignement : 2s2c (sport, santé, culture et civisme).
- DNB intégralement en contrôle continu (+ DNB sur dossier pour le hors contrat)
- Décisions systématiquement laissée au local : stage de Troisième devenus facultatifs cette année, ...
- = volonté de ne pas organiser à l'avance afin (agilité des



Avis de tempête sur la rentrée 2018 dans le secondaire

Autre problème majeur du collège: les effectifs

• rentrée 2020 :3,429 millions d'élèves en collège

75,5% dans le public

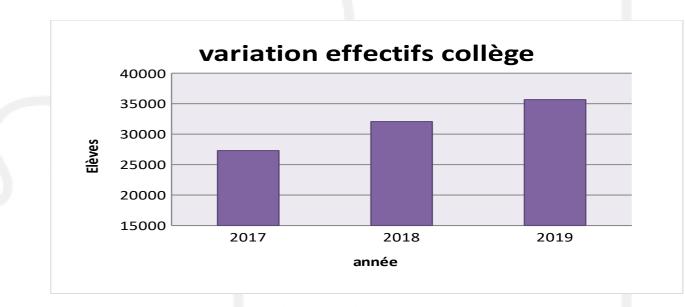
• Rentrée :

2017: + 27 300 élèves

2018: + 32 100 élèves

2019: +38 700 élèves

2020 : + 16 000 élèves



Sur dix ans, c'est 207 000 collégiens supplémentaires

Poussée démographique des années 2006-2010. Ecart démographique de 17 800 naissances entre la génération 2005 (entrée en seconde) et la génération 2009 (entrée en sixième)

Note DEPP nov 20 (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP].)





Avis de tempête sur la rentrée 2018 dans le secondaire

En collège

inclusion d'élèves d'ULIS en collège: 43 000

+ 3 300 soit + 8,2 % en un an

SEGPA: 87 200

+ 800 élèves (les effectifs avaient déjà augmenté de 1 600 l'an passé





Avis de tempête sur la rentrée 2018 dans le secondaire

Réponse du ministère

Suppressions de postes dans le secondaire

rentrée	Postes supprimés
2019	2650
2020	840
2021	1800





Réponse du ministère

Rentrée 2019 : le CE peut imposer jusqu'à 2 hsa (souvent une classe de plus)

Rappel: 1 hsa < 1 heure poste dès le 5^e échelon

(1ere hsa: 20% de plus que les suivantes)









Classes surchargées, augmentation du nombre de classes et d'élèves pris en charge par collègue



SOUFFRANCE AU TRAVAIL #STOPMEPRIS



Injonctions contradictoires,
prescriptions multiples,
rédaction de PAP, PAI, PPS,
PPRE,
tâches administratives en
augmentation et sans intérêt pour
l'élève ou notre cœur de métier



Forcée...ou pour la réussite des élèves?

INCLUSION

Un mouvement international



- 1994 Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs(UNESCO) →Déclaration de Salamanque réaffirme le droit de toute personne à l'éducation (DUDH 1948)
- -Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 (signée par 153 pays et ratifié par 107 pays).
- En France: loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances
- En France: loi de Refondation 2013 article 2

Le service public d'éducation « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »

Qualité de l'inclusion: un prisme



- Conditions d'inclusion des élèves = vue par une facette d'un prisme des conditions de travail des personnels vues par une autre facette du même prisme.
- Détériorer les conditions d'inclusion = détérioration des conditions de travail des personnels.

une finalité en soi? Ou moyen pour une inclusion sociale future? Volonté d'inclusion en classe ordinaire comme seul horizon pour le ministère.

Les élèves à BEP



= Elèves à besoin éducatif particulier

Les élèves en situation de handicap, les « dys- » et « TDAH », les EANA (allophones nouvellement arrivés), EFIV (enfants du voyage), élèves intellectuellement précoce (EIT), les élèves malades ou accidentés, les élèves de SEGPA, les élèves de milieux pénitentiaire ou éducatif fermé dans le texte de 2013

Depuis l'arrivée de Blanquer, incohérence car les textes de l' »école 100% inclusive » ne concernent plus que les élèves en situation de handicap

Inclusion dans la classe ordinaire



Inclusion individuelles partielles ou complètes: SEGPA, ULIS, UPE2A Problèmes de la gestion dans la classe de ces élèves au profil si différents entre prescriptions, conditions de travail, comportements des élèves

Correspond souvent à une augmentation de l'effectif quand les élèves n'ont pas e double inscription... sans parler de l'espace parfois manquant pour les AESH

Manque de formation des enseignants, des AESH Adaptations pédagogiques chronophage: individualisation Gestion difficile des évaluations et des examens

L'inclusion raisonnée

Mandats du



Sur le long terme : toutes les structures Des moyens en personnels De la formation Des aménagements

Inclusion raisonnée

Dans la classe

Respect des notifications MDPH: place en Ulis, présence de l'AESH, respect du volume horaire

Avoir accès aux documents

Si des graves problèmes de comportement : interpeller l'enseignant référent, alerter le chef d'établissement, remplir une fiche dans le registre SST

Ne pas refuser de prendre un élève



Le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé)

- . loi « Pour une école de la confiance »
- Généralisation progressive jusqu'en 2022 dans les:
- · circonscriptions du 1er degré,
- collèges avec ULIS
- lycées professionnels avec ULIS.



PIAL

 présenté comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH, augmentation entraînant un accroissement du nombre d'accompagnants (<u>AESH</u>).

• Tentative pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH (très coûteuse) en rationalisant la gestion de ces agents.



PIAL



n'a eu de cesse demander qu'une évaluation

objective des PIAL soit réalisée avant que soit décidée leur pérennisation ou leur disparition.

- Pour MEN: But de l'accompagnement d'un élève
- = développement de son autonomie

Contestable. Manque de connaissance du handicap.

Rappel des mandats du SI



sur la structure du collège

- démocratiser l'accès aux savoirs pour prolonger la scolarité obligatoire à 18 ans.
- -> donc sortir de l'idéologie d'un bloc école-collège.





propose son projet,

- des horaires d'enseignement disciplinaires augmentés garantis dans des grilles nationales incluant des dédoublements;
- ils doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves dont les horaires fléchés doivent être définis nationalement.

- un horaire hebdomadaire minimum de 3 heures pour l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale;
- un enseignement d'information-documentation sur un volume horaire dédié confié aux professeur-es documentalistes ;
- deux heures d'accompagnement à tous les niveaux sans réduction des horaires disciplinaires pour des actions diversifiées d'aide aux élèves dans le service des enseignants;



Des études obligatoires (qu'elles soient selon les besoins, dirigées – en petits groupes – par des enseignants dans leur temps de service ou pour les élèves autonomes, encadrées par des AED) pour tous les élèves.

- une amélioration des conditions de travail et d'étude avec la diminution des effectifs par classe (un maximum de 24 élèves par classe, 20 en éducation prioritaire);
- un horaire professeur supérieur à l'horaire élève pour varier les situations pédagogiques, mettre en place des pratiques diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves (dédoublements, travaux ponctuels en groupe, aide individualisée en petits groupes, co-interventions disciplinaires...);



-la construction de programmes pensés sur l'ensemble de la scolarité, cohérents tant dans le temps, qu'entre les disciplines, s'appuyant sur l'expertise des enseignant-e-s; ils doivent être déclinés annuellement, et permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et de construire de l'interdisciplinarité en particulier en fin de collège et au lycée, en respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques

• Les programmes les plus problématiques doivent être réécrits



La liberté pédagogique des enseignants concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée.

• les moyens nécessaires à la concertation (dans le temps de service) et au travail en équipe ;



La question des conditions d'accueil au sein des EPLE doit être repensée et des espaces doivent être clairement dédiés : salles, foyers, préaux... avec la nécessité d'associer l'ensemble des personnels à l'élaboration de ces espaces. Il est indispensable d'abonder les moyens en AED et CPE.

La politique de construction des collèges doit prendre en compte toutes les exigences : maillage du territoire qui garantit un service public scolaire de proximité, implantation géographique qui permet une mixité sociale, établissements à taille humaine (600 élèves au maximum) et qui ne laisse pas des territoires entiers abandonnés à l'enseignement privé...

